



Tourcoing, le 04 juin 2024

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : 14^{ème} Tournoi National de rugby ASND
P.J. : Fiche de remboursement

L'ASND organise du vendredi 27 septembre au dimanche 29 septembre 2024 à Tarbes (65) le 14^{ème} Tournoi National de rugby « à toucher ».

1°) Conditions de participation

A - Avant le tournoi (avant le 12 août 2024)

1 – Envoyer un mail à : rugby@asnd.fr

Dans ce mail :

Les inscriptions groupées et mixtes, par équipe, seront prises en compte en priorité.

Pour chaque joueur, il conviendra d'indiquer : Nom-prénom-DR d'appartenance (et le nom de l'équipe).

Si vous n'êtes pas inscrit avec une équipe, spécifiez « individuel » en indiquant également Nom-prénom-DR d'appartenance.

Le nombre de joueurs par équipe est de 5 minimum à 10 maximum. Des équipes pourront également être constituées par les organisateurs afin de prendre en compte les inscriptions individuelles.

2 – Une fois l'inscription au tournoi confirmée par retour de mail, le paiement en ligne des frais de participation vous sera demandé (**40 €**) via un lien envoyé sur votre boîte professionnelle avec un **jeton** individuel d'inscription.

Lors du paiement et de l'inscription en ligne :

– **Être à jour de cotisation ASND sera nécessaire** (se rapprocher de son référent ASND local pour avoir son numéro d'adhérent - la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr). En cas de difficulté pour obtenir ce dernier, prendre contact par mail avec le secrétariat :

asnd.nationale@douane.finances.gouv.fr

– Une fiche individuelle de santé sera à remplir en ligne par les participants.

B- Le jour du tournoi

Exceptionnellement, les compétiteurs n'ayant pas pu s'inscrire en ligne mais dont l'inscription a été confirmée par les organisateurs au préalable devront être impérativement en possession de :

- la carte-licence ASND 2024 ;
- paiement par CB sur terminal sumup de 40 €. si l'inscription au tournoi a été confirmée et que le règlement en ligne n'a pas pu être effectué. (participation aux frais) ;
- Il sera également demandé de compléter sur place la fiche individuelle de santé attestant l'absence de contre-indications médicales.

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental (cf émission de CO2)

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€. Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum .

- Frais de restauration et d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND du vendredi soir au dimanche matin.
Le lieu sera communiqué ultérieurement.

3°) Position administrative :

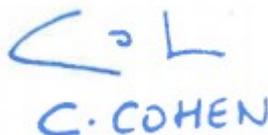
Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le conseiller technique rugby : rugby@asnd.fr – GSM : 07 84 00 14 43

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,


C. COHEN